

FORMATION AQUATIQUE

Passage d'un examen de requalification du Brevet Sauveteur National en 4,5 heures.

Les frais de participation incluent le coût de la carte de requalification SN.

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DÉBUT-FIN / DURÉE	COÛT (\$) Taxes incluses			REMARQUES
							EM	M	NM	
Sauveteur national (SS) Option piscine	02 440 40	01	Requalification	Sa 16h à 21h	0384 / 1388-A	4 fév. / 5 heures	79	79	85	6
		02	Requalification	Sa 16h à 21h	0384 / 1388-A	18 fév. / 5 heures	79	79	85	6
		03	Requalification	Sa 16h à 21h (ANNULÉ)	3252 / 1388-A	3 mars / 5 heures	79	79	85	6
		04	Requalification	Sa 16h à 21h	3252 / 1388-A	17 mars / 5 heures	79	79	85	6
		05	Requalification	Sa 16h à 21h	3252 / 1388-A	31 mars / 5 heures	79	79	85	6
		06	Requalification	Sa 16h à 21h	0384 / 1388-A	21 avril / 5 heures	79	79	85	6

6. Préalables : pour la **Requalification Sauveteur National** : détenir le brevet de Sauveteur national (SS). **Présenter une preuve du** préalable au premier cours. Note obligatoire à lire avant de vous présenter à la requalification disponible par le lien suivant : www.peps.ulaval.ca/requalsn.
 Pour la **Requalification Moniteur en sauvetage** : détenir le brevet de Moniteur en sauvetage datant d'au plus 4 ans. **Présenter une preuve du préalable au** premier cours. Pour le **Renouvellement Moniteur de Sécurité aquatique** : détenir le brevet de Moniteur de sécurité aquatique datant d'au plus 5 ans.
Présenter une preuve du préalable au premier cours. Avant de vous présenter au renouvellement MSA, vous devez télécharger les documents des liens suivants : www.peps.ulaval.ca/requalmsa et www.peps.ulaval.ca/feuillesjunior.

Responsables : France Le Bel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca
Inscription : 418 656-PEPS (7377)

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à IUL sont automatiquement membres du PEPS.
M : Membre du PEPS
NM : Non-membre du PEPS

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.